



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Les lundis, jeudis de 16H à 19H
Les mercredis de 13H30 à 15H

Courriel : mairie.bouy@wanadoo.fr
Tél. 03.26.66.13.89

Site internet : www.mairie-bouy.fr

SECRETARIAT FERME DU 9 AU 13 NOVEMBRE 2020



INFORMATION

Cérémonie du 11 novembre :



Compte tenu du contexte sanitaire, la cérémonie du 11 novembre 2020 aura lieu en comité restreint et sans public. Merci de votre compréhension.

Amicale des Pompiers :



La tournée « calendriers » des Pompiers devait commencer cette semaine jusqu'au fêtes. Celle-ci sera reportée très certainement à compter de la fin du confinement.

Travaux RD994 :

Après les travaux préalables, programmés par la commune, pour la réalisation de quelques réparations et la création de 3 passages piéton, Le conseil départemental a confié à l'entreprise COLAS, les travaux de rénovation des enrobés sur la RD 994 dans la traverse de notre village entre la place et la sortie vers Livry Louvercy.

Le rabotage et la mise en place des enrobés auront lieu la semaine du 11 novembre (les 9 et 10 à priori) et nécessiteront très certainement la coupure de circulation et la mise en place d'une déviation.



Location salle des fêtes pour 2021

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, la salle de fêtes de Bouy ne pourra pas être louée et ce jusque la fin de l'état d'urgence sanitaire

VOS COMMERCANTS ALIMENTAIRES A BOUY :

La Fabrique de Charlet :



Le Food Truck Pizza est temporairement fermé.

Les tournées des villages du FOOD TRUCK BURGER sont inchangées (06 33 00 31 15)

Le restaurant Chez JUJU : vous propose des plats à emporter chaque mardi et jeudi midi à compter de cette semaine.



CHEZ JUJU
BAR, RESTAURANT,
TRAITEUR, HÔTEL

- Plat du jour : 8,50€

- Plat du jour + dessert du jour : 9,50€

Mardi 03 novembre 2020	Tartiflette 4 charcuteries Salade verte
Jeudi 05 novembre 2020	Bourguignon Pommes de terre grenaille Flageolets

Pour veiller à la bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir réserver au maximum la veille pour le lendemain.

Vous pourrez prendre connaissance du plat du jour une semaine à l'avance. Pour cela et pour toutes réservations, merci de nous joindre :

- Par téléphone : 03.26.66.11.65
- Par mail : restaurant.traiteur.chezjuju@gmail.com
- Par Facebook sur la page « Chez Juju »

Pâtisserie PAIN VIENNOISERIE : Fabien GUILLAUMET vous propose



le mercredi, samedi et dimanche matin une livraison entre 7h et 8h de PAIN et de VIENNOISERIE devant votre porte.

Pour passer votre commande :

- appeler ou envoyer un sms au 06.50.83.19.16
- par mail : fabien@fabienguillaumet.fr
- sur la page Facebook Pâtisserie Fabien Guillaumet livraison de pain et viennoiserie.

Date limite de commande la veille du jour de livraison avant 12H00

Boucherie Charcuterie :



www.lefranctraiteur.com

Toujours présent à BOUY, chaque jeudi de 08h30 à 10h00, la boucherie LEFRANC vous accueille sur la place face à la Mairie (Commandes possibles au 03 26 49 22 95).

CIVISME

Lavoir communal :

Des dégradations importantes ont été constatées au lavoir (buses en béton cassées, planches détachées, tuiles cassées). Ce lavoir fait partie du patrimoine communal et sa réfection va coûter chère à la commune. Il s'agit de notre argent, de votre argent

La gendarmerie a été prévenu de ces actes de vandalisme et procédera à des contrôles réguliers.

(article 322-1 que : « La destruction, la **dégradation** ou la détérioration d'un **bien** appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende....).



Déchets sur la voie publique :



Les masques et les gants jetés par terre.

Ces déchets sont source de pollution et contribuent à la diffusion du virus s'ils ne sont pas jetés à la poubelle.

Afin de protéger l'environnement et limiter la circulation du virus, veillez à jeter vos masques à la poubelle.

(Bientôt jeter des déchets sur la voie publique sera passible d'une amende de 135€)

Recensement :





Vous avez entre 16 et 25 ans ? Soyez en règle au regard du service national !

Tous les jeunes Français doivent effectuer la journée défense et citoyenneté (JDC). Sachez que sans attestation de participation à la JDC, votre inscription aux examens ou concours serait refusée. Alors, effectuez ces démarches sans tarder!!



Calendrier de vos démarches

Entre 16 ans et 16 ans et 3 mois (*)	Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile ou sur Internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille.
À 16 ans½ (*)	Dès réception d'un mail, créez votre compte sur www.majdc.fr , afin de faciliter votre convocation.
À 17 ans (*)	Vous êtes convoqué à la journée défense et citoyenneté.
Entre 17 et 25 ans	Présentez le certificat de participation à la JDC lors de votre inscription aux examens (CAP, BEP, baccalauréat), concours (grandes écoles, fonction publique) et permis de conduire.

(*) Si vous n'avez pas respecté ce calendrier, vous pouvez effectuer ces démarches jusqu'à votre 25^{ème} anniversaire.

QUEL CERTIFICAT PRODUIRE POUR LES EXAMENS ET CONCOURS ?

Pour les moins de 18 ans

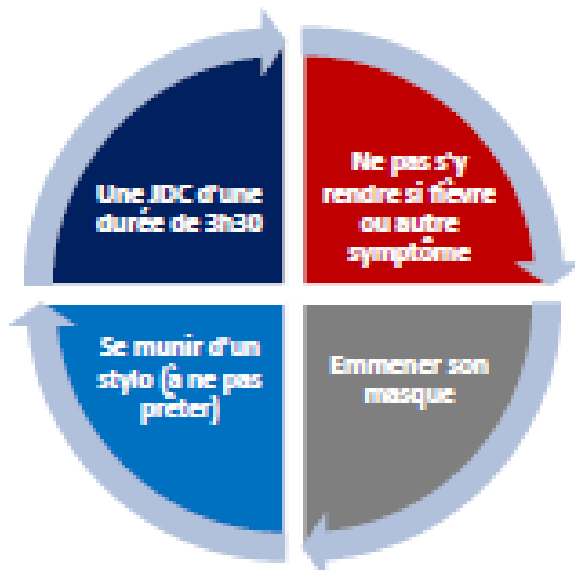
L'attestation de recensement

Pour les 18-25 ans

Le certificat individuel de participation à la JDC

ou l'attestation individuelle d'exemption médicale

QUELLES MODALITES SONT MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE ?



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



Pourquoi créer votre compte sur majdc.fr ?

- ✓ Pour changer la date et le lieu de votre JDC;
- ✓ Pour recevoir une convocation dématérialisée;
- ✓ Pour géolocaliser le site JDC;
- ✓ Pour retrouver votre attestation de participation.